

Constructeur en béton armé du bâtiment



Le constructeur en béton armé fabrique et pose les coffrages (moules en bois, métal ou matière plastique) dans lesquels on va couler le béton pour former les planchers, les dalles, les poteaux.

Son activité se déroule en plusieurs étapes :

- lire les plans de l'architecte ;
- prévoir les matériels et matériaux à utiliser ;
- fabriquer les coffrages, qui doivent avoir la forme exacte de l'ouvrage à réaliser. On utilise des coffrages préfabriqués pour réaliser des formes simples ;
- mettre en place les coffrages, avec d'autres ouvriers du chantier ou avec une grue, puis vérifier la verticalité et l'horizontalité ;
- couper et façonner des armatures en acier et les poser dans le coffrage pour consolider le béton. Il prépare ensuite le béton, le coule, le vibre et procède au décoffrage ;

Dans les tranchées ou en hauteur, il travaille exposé aux intempéries, dans des positions parfois inconfortables. Il se déplace et porte souvent des charges sur des échafaudages de plus en plus hauts à mesure que la construction s'élève. Dans ce métier, il faut être mobile : on peut être sollicité pour des chantiers éloignés de son domicile, voire à l'étranger.

Débouchés

Le coffreur est très recherché par les entreprises de travaux publics spécialisées dans la construction des ouvrages de génie civil, tels que les ponts, barrages, réservoirs, silos, centrales nucléaires, aménagements fluviaux, portuaires.

Il peut également exercer son métier dans le bâtiment sur de petits chantiers. Il coule des poteaux, en béton moulé ou préfabriqué, ou des escaliers.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

Enseignements professionnels

- Les élèves apprennent à lire et à décoder des plans, à tracer des implantations, à utiliser divers instruments de mesures, à évaluer des quantités de matériaux, à calculer des volumes simples.
- Ils connaissent les principaux ouvrages du bâtiment (les fondations, les murs, les poutres...) et leur rôle.
- Ils apprennent à fabriquer un coffrage, à mettre en ouvre les armatures. Ils connaissent les matériaux utilisés (le bois, l'acier, le plastique...) ainsi que les différents bétons. Ils apprennent à fabriquer et à couler le béton.
- Les élèves apprennent à monter / démonter un échafaudage, à utiliser des moyens de manutention, des outils de coupe...
- Santé et sécurité au travail : les élèves savent identifier les principaux risques liés au poste de travail et aux activités de chantier. Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en

milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4

- Réalisation d'ouvrages en béton armé, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Pose d'éléments préfabriqués et réalisation d'ouvrages et de tâches annexes, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques – sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 32 candidats inscrits, 30 présentés, 23 admis (soit 76.66% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 16 candidats inscrits, 13 présentés, 9 admis (soit 69.23 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 12 candidats inscrits, 12 présentés, 7 admis (soit 58.33% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 15 candidats inscrits, 15 présents, 13 admis (soit 86,67% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Carreleur-mosaïste.
- Bac pro Travaux publics
- Brevet professionnel (BP) Maçon

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

- 30 Nîmes
Lycée des métiers Frédéric Mistral
- 66 Perpignan
CFA du BTP **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3^e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment
- Zoom Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.